

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

IODIGUARD

Type(s) de produit

TP03: Hygiène vétérinaire

Numéro d'autorisation: CH-2024-0007

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: CH-0032789-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	IODIGUARD
---------------------------------	-----------

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	centre technique d'hygiene
	Adresse	128 avenue chateau fleury 26104 romans sur isere France
Numéro de l'autorisation		CH-2024-0007
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		CH-0032789-0000
Date de l'autorisation		03/06/2024
Date d'expiration de l'autorisation		19/08/2028

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Centre technique d'hygiène
Adresse du fabricant	128 avenue chateau fleury 26100 Romans sur Isère France
Emplacement des sites de fabrication	Centre technique d'hygiène site 1 Zone des chasses 26100 Romans sur Isère France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Polyvinylpyrrolidone iodine
Nom du fabricant	Ashland Services BV
Adresse du fabricant	Algorta Norte, Av. El Golf 99 Of 703, - Santiago Las Condes Chili
Emplacement des sites de fabrication	Ashland Services BV site 1 Algorta Norte, Av. El Golf 99 Of 703, - Santiago Las Condes Chili

Substance active	Polyvinylpyrrolidone iodine
Nom du fabricant	SQM Europe N.V. Belgique
Adresse du fabricant	Bladgen Speciality Chemicals Ltd Osprey House Black Eagle Square Westerham TN16 1 PA Kent Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	SQM Europe N.V. Belgique site 1 Los militares 4290 Las Condes Santiago Chili

Substance active	Polyvinylpyrrolidone iodine
Nom du fabricant	Alcoholes Montplet, S.A
Adresse du fabricant	American Iodine Company Inc. 3120 Golden Springs Drive TX 75025 Plano États-Unis d'Amérique

Emplacement des sites de fabrication	Alcoholes Montplet, S.A site 1 Cosayach S.A. Compania de Salitre y Yodo – Amunategui 178, - Santiago Chili Alcoholes Montplet, S.A site 2 ACF Minera SA, Serrano 498, - Iquique Chili
--------------------------------------	---

Substance active	Polyvinylpyrrolidone iodine
Nom du fabricant	Alcoholes Montplet, S.A
Adresse du fabricant	Norkem Limited Bexton Lane, Knutsford WA 16 9FB Cheshire Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Alcoholes Montplet, S.A site 1 Cosayach S.A. Compania de Salitre y Yodo – Amunategui 178, - Santiago Chili Alcoholes Montplet, S.A site 2 ACF Minera SA, Serrano 498, - Iquique Chili

Substance active	Polyvinylpyrrolidone iodine
Nom du fabricant	Alcoholes Montplet, S.A
Adresse du fabricant	Pantheon European Office Norkem Limited Julianalaan 11 3708 BA Zeist Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Alcoholes Montplet, S.A site 1 Cosayach S.A. Compania de Salitre y Yodo – Amunategui 178, - Santiago Chili Alcoholes Montplet, S.A site 2 ACF Minera SA, Serrano 498, - Iquique Chili

Substance active	Polyvinylpyrrolidone iodine
Nom du fabricant	Alcoholes Montplet, S.A
Adresse du fabricant	Independent Iodine Company NV Hortensiadreef 40 2920 Kalmthout Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Alcoholes Montplet, S.A site 1 Cosayach S.A. Compania de Salitre y Yodo – Amunategui 178, - Santiago Chili Alcoholes Montplet, S.A site 2 ACF Minera SA, Serrano 498, - Iquique Chili

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Polyvinylpyrrolidone iodine		substance active	25655-41-8		1,5

2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: Prêt à l'emploi sous forme liquide

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P501: Éliminer le contenu dans la conformité avec la réglementation locale/cantonale/nationale (voir détails dans les instructions d'élimination). P501: Éliminer le contenant dans la conformité avec la réglementation locale/cantonale/nationale (voir détails dans les instructions d'élimination).

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Désinfection manuelle post-traite des trayons

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Désinfection des trayons en post-traite
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Bactéries Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: autre: Levures Nom commun: autre: Levures Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application manuelle Description détaillée: Application manuelle à l'aide de gobelets-trempeurs
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 2 mL par trayon de vaches, brebis, chèvres. Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Temps de contact de 5 minutes Après chaque traite: deux fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidon Plastique: HDPE 20 L Fût plastique : HDPE 60 L et 220 L

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Porter des gants protecteurs résistants aux produits chimiques (matériau des gants à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de nettoyage des trayons et de l'équipement.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc.).
- Le produit doit être amené à une température supérieure à 20 °C avant utilisation.
- Laisser le produit jusqu'à la traite suivante. Maintenir les animaux debout jusqu'à ce que le produit soit sec (au moins 5 minutes).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

-

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer tous les déchets de produit et contenants dans des circuits de collectes appropriés.
- Eliminer le contenu / le récipient partiellement vide comme déchet spécial. Après utilisation conforme aux instructions du produit, éliminer le récipient entièrement vide avec les déchets urbains.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Protéger du gel.
- Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 25°C.
- Ne pas stocker plus de 12 mois.
- Stocker à l'abri de la lumière.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

- Le produit contient des dérivés de pyrrolidones. Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue.